

L'intérêt de l'enfant, par Ian McEwan, Gallimard, 2015, réédité dans la collection folio, 2017, 238 p., 7,2 €.

« D'accord. Une rixe entre adultes consentants. A quoi bon remplir les prisons de types comme eux ? Gallagher a donné deux coups de poing sans conséquence et lancé une canette de bière. Deux ans et demi de détention. La mention « coups et blessures volontaires » portée sur son casier judiciaire, pour des délits dont personne ne l'a accusé. Ils l'envoient dans cette unité pour jeunes délinquants, tu sais, dans la prison de Belmarsh. Je suis allé là-bas plusieurs fois. D'après leur site web, il y a une « centre de formation ». Foutaise ! J'ai eu des clients enfermés dans leur cellule vingt-trois heures sur vingt-quatre. Chaque semaine, des cours sont annulés. Manque de personnel, disent-ils. Ce Cranham avec son air faussement las, qui se prétend trop irritable pour écouter qui que ce soit. Qu'est-ce qu'il en a à faire du sort de ces garçons ? Jetés dans des pourrissoirs où ils s'aigrissent, deviennent de vrais délinquants ... ».

Fiona Maye est une juge spécialisée dans les affaires familiales. Elle tranche souvent des affaires très délicates. Comme celle de ces siamois qui n'ont qu'un cœur pour deux. Faut-il les séparer, ce qui condamne irrémédiablement Matthew, l'hydrocéphale ? Ou les laisser vivre tous deux, ce qui les destinent presque certainement à une mort rapide car le cœur de Mark ne suffira pas à les irriguer tous deux ? Ou le cas de ces deux petites filles juives orthodoxes dont l'éducation déchire leurs parents.

C'est son ami avocat Mark Berner qui lui raconte ainsi, en explosant, l'histoire de Gallagher, alors qu'elle aimerait tant qu'ils commencent à répéter pour le concert de Noël qu'ils donneront ensemble pour le public de Gray's Inn et de l'Ordre des avocats. Une fêlure ? A quoi sert vraiment la justice, que peut-elle ?

Simultanément, Fiona va vivre deux épreuves. Tout d'abord, son mari lui déclare qu'il veut vivre une aventure avec une de ses jeunes collaboratrices, fatigué qu'il est d'une vie monotone avec une femme qu'il sent plus mariée avec le droit qu'avec lui. Elle ne l'accepte pas et le jette dehors ... Et, en même temps, elle doit trancher un conflit particulièrement délicat entre un hôpital et les parents d'un jeune témoin de Jéhovah de 17 ans et 9 mois. Lui et ses parents refusent la transfusion de sang qui seule pourrait lui éviter une mort certaine et probablement très pénible. S'il avait trois mois de plus, la question ne se poserait pas. Majeur, il serait libre de refuser le traitement salvateur. Mais, juridiquement, il est toujours mineur. Et donc, il appartient au juge de décider. Avec pour seul guide un critère difficile à manier : l'intérêt de l'enfant.

« A l'autre bout de la ville, un adolescent affrontait la mort à cause de ses convictions religieuses, ou celles de ses parents. Elle n'avait pas pour tâche de le sauver, mais de prendre une décision raisonnable et conforme à la loi. Elle aurait aimé le voir de ses yeux, s'extraire de son marasme conjugal autant que de la salle d'audience pendant une heure ou deux, faire le voyage, s'immerger dans la complexité de l'affaire, élaborer un jugement à partir de ses propres observations. Les convictions religieuses de ses parents pouvaient être l'expression de celles de leur fils, ou une condamnation à mort contre laquelle il n'osait pas se rebeller. De nos jours, se faire son opinion par soi-même n'était plus de mise. Dans les années quatre-vingt, un juge aurait encore pu placer le jeune sous tutelle judiciaire et le rencontrer au tribunal, à l'hôpital ou chez lui. A l'époque, un idéal plein de noblesse avait par miracle survécu à la modernité, cabossé et rouillé comme une armure. Au nom du monarque, les juges avaient été des siècles durant les gardiens des enfants de la nation. Désormais, les travailleurs sociaux les remplaçaient

et rendaient compte de leur mission. Lent et inefficace, l'ancien système préservait le contact humain. Désormais il y a avait moins d'attente, et davantage de cases à cocher, de rapports à croire sur parole. La vie des enfants était archivée dans la mémoire des ordinateurs, avec exactitude, mais un peu moins de bienveillance ».

Le génie de Ian McEwan est de nous faire toucher du doigt les limites de notre ministère, de notre mission. Pas des sauveurs. Rien que des professionnels qui accomplissent leur mission, du mieux qu'ils peuvent. Si Ian McEwan lui-même n'est ni juge, ni avocat, il s'est minutieusement documenté. Plusieurs juges et avocats l'ont renseigné. L'épaisseur des protagonistes et le réalisme des cas tranchés en témoignent. C'est de l'imaginaire, mais il est réel.

Il y a quelques années, assistant, un peu par hasard, à une audience du tribunal de la jeunesse, que je n'avais plus fréquenté depuis plus de dix ans, j'avais été surpris d'entendre les différents protagonistes d'une banale affaire de mineur délinquant : chacun, le procureur, le travailleur social, le mineur, sa mère, son avocat, le juge, semblaient ânonner une suite de mots convenus auxquels ils ne paraissaient nullement croire, comme les acteurs d'une pièce de fête scolaire un peu trop ambitieuse.

Ici, affaire exceptionnelle, tout le monde y croit, s'engage. Fiona aussi. Un peu trop ? Ou pas assez ? Ou l'un et l'autre ? Ou l'un puis l'autre ? Vous jugerez.

En tout cas, c'est un livre qu'il faudrait glisser dans la farde de documentation des prochaines assises des avocats d'enfants, qui se tiendront à Liège, début décembre ...

Patrick Henry